

Procès-Verbal et recommandations

Réunion du Comité budgétaire de la COI

7 et 8 novembre 2023 à Ebène

Les participants :

Membres du Comité budgétaire (CB) présents :

- M. Yacoub Ahamada BACO, pour l'Union des Comores.
- Mme. Isabelle Accot, pour la République de La France/Réunion.
- Mme. Jeanne Marcelle R. Fanjavololona, pour la République de Madagascar.
- M. M. Rawoteea et Mme L. Kalloo-Munnohur, pour la République de Maurice
- Mlle Laura Odile Ah-Shung, pour la République des Seychelles.

Membres du Comité des ressources humaines (CRH) présents

- M. Omar Chehani, pour l'Union des Comores.
- Mme. Marie-Nella Gonthier, pour la République des Seychelles.
- M. Frédéric Zara, pour la République de Madagascar.
- M. Gerrit Van Rossum, pour la République de La France/Réunion.
- M. Jean Lam Ping Fong, pour la République de Maurice

SG-COI présents :

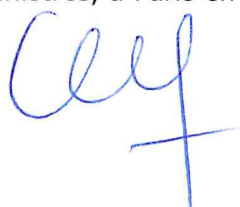
- Mme Alice N'Diaye, Directrice auprès du Secrétariat général ;
- Mlle. Klervi Congard, Gestionnaire des Ressources Humaines
- M. Nirina Razafintsalama, Chef de Service d'Audit interne ;
- M. Vicky Cushmajee, Chef de Service Administratif et Financier ;
- M. Gilles Ribouet, Responsable Communication ;
- Mme. Christine Stanley, Comptable COI SAF-COI ;
- Mlle Rochna Devi Pokhun, Assistant comptable SAF-COI ;
- Mme. Kaleivani Appasamy-Kistnasamy, Agent admin. en Ressources Humaines ;
- Monsieur Patrick Pidault, expert non permanent (INCA2) ;

1. Ouverture de la Réunion

La directrice de la COI a ouvert la réunion à 9h30 et a accueilli tous les membres et invités présents.

Mme la directrice a souligné l'importance de ce comité qui en sus de l'examen du budget 2024, est invité à examiner, à la lumière des recommandations du Comité ressources humaines, les incidences budgétaires, inévitables, engendrées par le recrutement de 12 nouveaux agents, pour compter de l'année 2024 et ce, de manière progressive jusqu'en 2028. Les membres du Comité des ressources humaines étaient également présents pour la première partie de la journée.

Elle a aussi rappelé l'appui de l'Union européenne et de l'AFD à travers la Subvention COI-Horizon 2030 qui prendra intégralement en charge les nouveaux postes sur l'année 2024 puis de manière dégressive conformément à l'accord de méthode approuvé par les Etats membres à l'occasion du 36ème Conseil des ministres, à Paris en février 2022.



Cette réunion sera aussi l'occasion d'examiner les termes de référence du Comité budgétaire afin d'encadrer et formaliser les missions du comité, document qui sera validé par les prochaines instances de la COI.

2. Approbation de l'Ordre du Jour

L'ordre du jour a été présenté et approuvé par les membres du comité avec une proposition de Maurice. Le point ajouté concerne la demande de réallocation budgétaire envoyée au Président en exercice de la COI par le Secrétariat général.

3. Points à l'Ordre du Jour

Journée 1

Point 1 : Présentation des recommandations du CRH

Point 2 : Présentation et examen du Projet de budget 2024

Journée 2

Point 3 : Présentation et finalisation des Termes de référence du CB

Point 4 : Modèles économiques et financiers de la COI

Point 5 : Réallocation budgétaire

Point 6 : Recommandations du CB

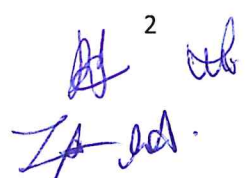
4. Présentation des recommandations du CRH

La Gestionnaire des ressources humaines de la COI a effectué une présentation au Comité budgétaire sur le renforcement prévu de la COI avec un rappel des études et analyse faites préalablement en lien avec le renforcement du personnel, les recommandations issues du Comité RH tenu la veille ainsi que les coût estimatifs liés à ces nouveaux postes.

Elle a rappelé que le SG-COI a réduit au minimum le nombre de poste dont la liste est ci-dessous :

	Poste	Catégorie Professionnelle	2024	2025
1	Chargé de passation de marchés (CI)	CI	1	
2	Agent administratif – Passation de Marchés (PB)	PB	1	
3	Chargé de gestion de risques et conformité (CI)	CI	1	
4	Agent administratif – Audit Interne (PB)	PB	1	
5	Chargé du budget et des finance (CI)	CI	1	
6	Agent administratif – Budget et Finances (PB)	PB	1	
7	Chargé du service administration	CI	1	
8	Chargé de Mobilisation des Ressources	CI	1	
9	Chargé des Ressources Humaines (CI)	CI	1	
10	Secrétaire de direction - SGA	CI	1	
11	Chargé de Communication (CI)	CI		1
12	Chargé de Planification, Suivi Evaluation et rapports (CI)	CI	1	
	Total		11	1

Après discussion et après avoir pris connaissance des recommandations issues du CRH, les douze postes ont été clairement présentés et leur nécessité a été justifiée. En outre, il est rappelé que c'est une condition sine qua non des bailleurs (UE et l'AFD) pour l'obtention de la Subvention COI Horizon 2030 dans le cadre de son renforcement et modernisation et à l'atteinte des accréditations 9 piliers et Fonds vert pour le climat.

  2

Au niveau de l'incidence budgétaire, il est rappelé que le Projet de budget pour l'année 2024 n'a pas d'incidence financière sur les recrutements des nouveaux postes car le financement est assuré par la Subvention COI Horizon 2030. Ce n'est qu'à partir de 2025 que les États membres prendront en charge les dépenses d'une manière progressive (25% additionnel par année jusqu'en 2028)

Les membres du CB ont marqué leur accord pour ces recrutements tout en prenant note de l'impact budgétaire qui sera à la charge des États membres pour les prochaines années.

5. Projet de Budget 2024

Le Chef du service administratif et financier de la COI a présenté le Projet de budget 2024 en faisant apparaître un montant de € 2 075 726 comme budget global pour l'année dont € 1 691 226 comme contribution statutaire à la charge des États membres.

Par rapport au budget 2023 établi à hauteur de 1 895 107 €, ce projet de budget 2024 affiche une progression de +9,53% (soit € 180 619). La contribution statutaire des États membres est quasi identique car elle ne progresse que par +0,56 (soit € 9 348).

Les différents postes de dépense ont été expliqués que ce soit par chapitre ou par département ainsi que les recettes prévues durant l'année. La contribution statutaire ventilée par pays en fonction de la clé de répartition en vigueur a également été abordée.

Concernant la contribution de la Chine à hauteur de 90 000 dollars par an (équivalent à €85 000), le SG-COI ne comptabilisait que 50% de ce montant (soit €42 500) dans le budget, le solde étant réservé aux actions prioritaires pour la Chine qui est engagé et dépensé séparément. Pour rappel les actions prioritaires pour ce pays concernent réduction de la pauvreté, y compris les projets d'assainissement de l'eau, la jeunesse, de la transition énergétique, de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire.

Le Comité budgétaire recommande par soucis de bonne gestion et de transparence, que la totalité de la contribution de ce pays soit inclut dans le budget de fonctionnement et de la création d'une ligne budgétaire dans la partie dépense pour les actions citée plus haut.

Le Comité a souhaité connaître si des financements identiques sont possible auprès des autres membres observateurs à l'instar de la Chine. Sur ce point la Directrice a répondu que les textes régissant les observateurs, amendé en 2022, ne prévoit pas de contribution comme fait la Chine actuellement.

La représentante de la France/Réunion appuyée par les autres membres du CB ont souhaité que la COI dispose pour les années à venir, des budgets triennaux glissante pour permettre une meilleure appréhension de la croissance budgétaire. Le SG-COI a indiqué que cela est déjà prévu dans l'élan de modernisation avec l'acquisition d'un module informatique pour la préparation de budget. Cet outil facilitera l'édition des budgets triennaux ainsi que la consolidation budgétaire du SG-COI et de ses projets. Il est prévu que ce projet pourrait être réalisé au plus tard pour le budget 2026. L'AT INCA 2 a aussi apporté des clarifications sur ce sujet.

Le représentant de Maurice a indiqué que du fait que les États membres seront appelé à prendre en charge les coûts des licences pour les nouveaux logiciels à partir de 2025, si le recours à des logiciels avec « free licences » pourrait être envisagé. Cette proposition sera toutefois assujettie par les Politiques IT et la sécurité informatique au niveau de la COI. Il souhaite enfin que la COI tient compte, lorsque ce dernier sera accrédité et perçoit des frais de gestion, de la déduction qui devrait être fait sur la contribution statutaire des États membres. Pour cela, il est important qu'un calendrier soit établi pour permettre aux

3

Etats membres de suivre le processus d'accréditation. La COI a indiqué que ce travail est en cours avec l'appui des AT INCA 2 notamment avec la mise à jour de l'outil d'évaluation 9 piliers. Après cet exercice, la COI sera en mesure de pouvoir indiquer le degré de réalisation prévu pour le premier semestre 2024.

Maurice s'est ensuite référé au rapport d'audit externe 2022 qui indique un capital propre négatif de 17k € et souhaite savoir si des mesures sont prises pour améliorer la situation. Le Chef SAF a confirmé que pour l'année 2023, le résultat devrait être positif avec la reconstitution possible du Compte spécial de réserve.

Un point a également été fait sur les dépenses inéligibles restantes de l'Union européenne. En effet la COI a confirmé que l'exercice de valorisation des apports par le SG-COI et ses États membres dans la gestion des projets UE est en cours afin de réduire le montant restant à justifier. Il est à rappeler qu'une partie des inéligibilités à hauteur de € 118 588 est déjà remboursé par la COI en 2022.

Le représentant de l'Union des Comores a voulu sensibiliser les membres présents pour que la COI réfléchisse à l'organisation d'une réunion annuelle des ordonnateurs nationaux des États membres afin de s'approprier des actions de la COI et de faire valoir les besoins de chaque pays pour trouver un mécanisme idéal afin d'orienter la COI et ses partenaires au développement pour l'instruction de nouveaux projets pour la région. Il termine en soulignant le progrès accompli dans le cadre de la modernisation et la gestion des finances du Secrétariat général depuis sa présence en tant que membre du comité budgétaire depuis 2017. Il rappelle que la COI ne génère plus de montant inéligible depuis 2018 et qu'il faut maintenir ce cap en renforçant notamment les services avec les nouveaux recrutements prévus.

Le Comité budgétaire a donné un avis favorable sur le Projet de budget 2024 présenté par le SG-COI et recommande sa validation par le Comité des OPL des 21 et 22 novembre 2023 et son approbation in fine par le Conseil des ministres de la COI lors de sa prochaine session ou par voie de la procédure écrite.

6. Présentation et finalisation des Termes de référence du CB

Le projet de termes de référence pour le Comité budgétaire préparé par l'Assistance technique INCA 1 a été présenté aux membres pour finalisation.

Des modifications ont été apportées et la version finale sera donc transmise au Comité des OPL pour validation qui sera ensuite transmise au Conseil pour approbation.

Le Comité budgétaire a recommandé également l'envoi par le Secrétariat général, les outils de bases et les hypothèses (par exemple le taux d'inflation et le taux de croissance) dans la préparation du budget annuel avant la préparation et soumission du Projet de budget et la convocation du comité budgétaire. Cela permettra aux membres de statuer sur les hypothèses que le SG-COI prendra en considération pour la préparation du Projet de budget.

7. Modèles Économiques et financières de la COI

Les modèles économique et financiers de la COI préparé par le cabinet Bearing Point ont été présentés par le SG-COI. Les différents scénarios proposés avec accent sur le Scénario 2 ont été recommandés lors de la dernière réunion du Comité budgétaire et présentait une COI renforcée avec une possible évolution à terme vers le scénario 4.

The image shows several handwritten signatures and initials in blue ink. On the left is a large, stylized signature. To its right are several smaller initials and signatures, including one that appears to be 'Z.A.' and another that looks like 'cel.'.

Le SG-COI ayant pris le scénario 2 comme base a ensuite affiné au niveau des recrutements proposés pour ne retenir que 12 personnes, indispensable pour renforcer au minimum le SG-COI et pour atteindre l'objectif fixé qui reste l'accréditation au 9 piliers de l'Union européenne et le Fonds verts pour le climat.

Il a également fait mention concernant les possibilités identifiées par Bearing Point pour que la COI obtienne des financements additionnels pour son fonctionnement et son renforcement à long terme.

Le Comité a souhaité que ce modèle économique puisse être actualisé en fonction des données à jour comprenant l'outil de projection tout en y intégrant l'évolution des portefeuilles de projets de la COI, les nouveaux recrutements arrêtés, le taux d'inflation etc. Cela donnera une vision beaucoup plus claire aux États membres afin de prendre connaissance, de statuer et de prévoir au niveau de leur budget respectifs. Le document actualisé devra être transmis pour le prochain comité budgétaire de la COI.

8. Réallocation budgétaire

Sur demande de Maurice, ce point concerne une réallocation de € 25 000 du chapitre « Fonctionnement » vers « Déplacement du SG-COI ».

Après discussion, le comité constate que la limite pour autoriser un virement domaine d'intervention vers un autre est de 20%. Compte tenu des missions restantes notamment la COP 28, le comité donne exceptionnellement son avis favorable pour cette réallocation qui est prévue par l'Article 17 du Règlement Financier. Le comité recommande à ce que le Président en exercice autorise la demande de réallocation sollicitée par le Secrétariat général.

Le comité recommande toutefois d'adopter une procédure et un cadre pour le déplacement du Secrétaire général qui pourraient être les suivants :

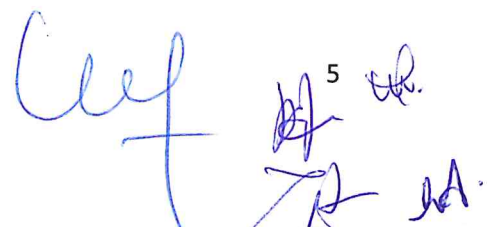
- pour les réunions ou invitations déjà identifiées, le Secrétariat général peut engager les dépenses pour les missions
- pour les réunions ou invitations non identifiées ou exceptionnelles, l'avis favorable du Président en exercice est à solliciter au préalable justifiant l'intérêt et les retombées positives pour la COI.

En outre, le Comité recommande que le Règlement financier (RF) en vigueur de la COI soit communiqué aux membres du comité budgétaire. La COI indique que le RF devra être actualisé au vu des différents changements qui interviennent dans le cadre de la modernisation de la COI

9. Recommandations du Comité Budgétaire

Le Comité Budgétaire réunion les 7 et 8 novembre 2023 recommande :

1. la validation par le Comité des OPL concernant le recrutement des 12 postes tels que recommandés par le Comité des ressources humaines réuni le 7 novembre 2023.
2. par souci de bonne gestion et de transparence, que la totalité de la contribution de la Chine soit inclut dans le budget de fonctionnement et de la création d'une ligne budgétaire dans la partie dépense pour les actions prioritaire de ce pays.



3. La préparation des budgets triennaux glissante pour permettre une meilleure appréhension par les États membres de la croissance budgétaire.
4. l'envoi par le Secrétariat général, les outils de bases et les hypothèses à utiliser dans la préparation du budget annuel pour validation par le CB avant la préparation et soumission du Projet de budget et la convocation du comité budgétaire.
5. la validation du Projet de budget 2024 de la COI établi à hauteur de € 2 118 226 dont € 1 691 226 comme contribution statutaire à la charge des États membres
6. qu'un calendrier soit établi pour permettre aux États membres de suivre le processus d'accréditation au 9 piliers et du Fonds vert pour le Climat
7. la validation des Termes de référence du Comité budgétaire de la COI
8. la transmission du modèle économique et financier actualisé comprenant l'outil de projection
9. au Président en exercice d'approuver la réallocation budgétaire sollicité par le SG-COI.

10. Clôture de la Réunion

La réunion a été clôturée à 12h00 par la Présidente du Comité tout en remerciant l'assistance pour la qualité du travail accompli notamment par les membres des deux comités (CRH et CB) et pour leurs recommandations qui seront soumis à l'attention des instances de la COI. Tous les membres du Comité budgétaire ont également remercié le Secrétariat général pour l'accueil et le bon déroulement des travaux.

Ebène le 8 novembre 2023



M. Yacob Ahamada BACO
pour l'Union des Comores.



M. M. Rawoteea
pour la République de Maurice.



Mme. Jeanne Marcelle R. Fanjavololona
pour la République de Madagascar.



Mme. Isabelle Accot
pour la République de La France/Réunion.



Mlle Laura Odile Ah-Shung,
pour la République des Seychelles